



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SEJOUR EN CHAMBRE D'HÔTES

Les présentes conditions générales s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de réservation de chambre d'hôte et de prestation annexe proposée par la maison d'hôtes aux consommateurs et clients sur le site de Suite en Terrasse.Cognac.

### Article 1/ Durée du séjour

Le client désigné dans le présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

### Article 2/ objet du contrat de location

Sans autre mention stipulant des éléments particuliers la location de la chambre comprend :

- Son occupation par le nombre de personnes qui sont listées sur la réservation
- Les frais de réservation
- La fourniture de linge de lit et linge de toilette et savon
- Le petit déjeuner
- L'accès aux parties communes sur les mêmes horaires que les chambres
- Les consommations d'eau et d'électricité liés aux équipements mis à disposition par Suite en Terrasse à Cognac.
- ne sont pas inclus : prestation de recharge de batterie pour véhicule , prestation liées à la table d'hôte , prestation de vente à emporter notamment .
- photos dans le descriptif ne sont pas contractuelles .Nous attachons un soin particulier à réaliser des photos conformes au lieu proposé toutefois des modifications peuvent survenir entre la réservation et votre venue . Des améliorations sont toujours en cours pour adapter notre offre à vos attentes pour votre plus grand plaisir

### Article 2 bis/ Formalités de réservation

- acompte Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel – ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier postal – une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de deux semaines (mais plus rapidement s'il s'agit d'une réservation effectuée avec un préavis moindre) un acompte . Une fois cet acompte reçu, la réservation devient ferme. Par le règlement de l'acompte, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées de Suite en Terrasse à Cognac.
- pré – paiement : Suite en Terrasse à Cognac se réserve le droit d 'effectuer une pré-autorisation de la carte de crédit jusqu'à la date d'arrivée d'un montant de 50 % du séjour .
- Nota bene : Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres .Le nombre de personnes occupant les chambres doit être conforme au descriptif de la réservation et l'accès de Suite en terrasse est réservé aux seules personnes prévues par la réservation

### Article 3/ Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord de « Suite en terrasse. Cognac » et peut entraîner des frais supplémentaires.

Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de la façon suivante :

- si l'annulation intervient jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité,
- si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la date d'arrivée, la totalité du paiement restera acquise à « Suite en terrasse. Cognac », sauf si nous parvenons à relouer la/les chambre(s).

En cas de départ anticipé en cours de séjour : le règlement total de la prestation réservée est conservé.



#### **Article 4/ Assurance**

LSuite en Terrasse.Cognac n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

- Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

- Assurance Dommages et responsabilité civile:

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait .il doit donc vérifier que son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature .de même le client atteste être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celles des personnes l'accompagnant .

#### **Article 5/ Annulation du séjour par le propriétaire**

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

#### **Article 6/ Heure d'arrivée et Heure de départ**

Sauf mention autre dans le contrat de réservation, le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 17 h 00 (heure de disponibilité des chambres et de remise des clefs) et, au plus tard, à 19 h 30. Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire (au +33 (0)7 80 38 54 76). Dans toute la mesure du possible, merci de ne pas arriver après 21 h 30.

L'heure de départ des chambres est fixée à 10h30 heures au plus tard.

#### **Article 7 / Règlement du solde de l'hébergement**

**Le solde du séjour est à régler au plus tard la veille du départ, à l'initiative du client.**

#### **Article 8/ Changement de chambres**

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

#### **Article 9 / Animaux de compagnie**

**Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.**



### **Article 10 / Art de vivre et utilisation des lieux**

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de Suite en Terrasse, Cognac le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs couverts. Seule, la terrasse non couverte est le lieu proposé aux fumeurs et vapoteurs et, le client s'engage plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées, celles qui s'imposent à tous dès lors qu'on vit en communauté et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres et les lieux communs en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable. L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux. Ils resteront en présence d'un adulte pendant toute la durée du séjour.

### **Article 11/ Modification des conditions de vente**

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé, ou la réservation effectuée par tout autre moyen de paiement accepté par le propriétaire de Suite en Terrasse

### **Article 12/ Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

### **Article 13/ Règlement de litige**

**En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal d'Angoulême (16).**

## **COORDONNEES**

**79 RUE DE ROCHEFORT  
16 100 COGNAC**

**Téléphone : 06 76 04 33 43 & 07 80 38 54 76**